

Fiche Données Sécurité



BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD.
3175 14th Avenue, Unit 1
Canada
1-877-744-0751

Selon Federal Register / Vol. 77, n ° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'édition: 14/11/2018

Version: 1.0

SECTION 01: IDENTIFICATION

Étiquette d'un produit
Fiche produit: Mélange
Nom du produit: Epoxycoat Regular Dry (Part - A)

Utilisation prévue du produit Aucune utilisation n'est spécifiée

Identificateur du fournisseur
BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD.
3175 14th Avenue, Unit 1
Markham, Ontario
Canada
L3R 0H1
1-877-744-0751

Numéro d'urgence..... 905-305-8551

SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Irritation de la peau 2

H315

Irritation des yeux 2A

H319

Skin sensitization 1

H317

Aquatic Acute 2

H401

Aquatic Chronic 2

H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

voir la section 16.

Éléments d'étiquetage



GHS07



GHS09

Mot indicateur (GHS-US / CA)

Attention

Mentions de danger (GHS-US / CA)

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence (GHS-US / CA)

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.49:60

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plus

P321 - Traitement spécifique (voir Section 4 de cette FDS).

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, provi

Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respirato

Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance

N'est pas applicable

Mélange

prénom	Synonymes	Étiquette d'un produit	%*	Classification des ingréd
Bisphenol A diglycidyl ether	2,2-Bis(p-glycidylxyphenyl)propane / Diglycidyl bisphenol A ether / Diglycidyl ether of bisphenol A / 4,4'-Isopropylidenediphenol diglycidyl ether / 2,2'-[(1-Methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane / Propane, 2,2-bis(p-(2,3-epoxypropoxy)phenyl)- / Oxirane, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis- / BADGE / 2,2-Bis(4-hydroxyphenyl)propane bis(2,3-epoxypropyl) ether / DGEBA / 2,2-Bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane / Bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane / Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane / Bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane / Bisoxirane, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]- / 2,2'-[(1-Bethylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane / 2,2-Bis[4-(oxiran-2-ylmethoxy)phenyl]propane	(CAS-No.) 1675-54-3	70	Skin Irrit. 2, H3 Eye Irrit. 2A, H3 Skin Sens. 1, H3 Aquatic Acute 2, H Aquatic Chronic 2,
Titanium dioxide	C.I. 77891 / C.I. Pigment White 6 / Titanium oxide (TiO2) / CI 77891 / Titanium(IV) oxide / C.I. Pigment White 7 / Pigment White 6 / Titanium dioxide nanoparticles / TITANIUM DIOXIDE / Titanium oxide	(CAS-No.) 13463-67-7	25	Non classés
Carbon black	C.I. 77266 / C.I. Pigment Black 6 / C.I. Pigment Black 7 / Carbon blacks / Lampblack / CI 77266 / Vegetable carbon / Microjet Black CW / Pigment Black 7 / Coal soot / Coal soots / Channel black / Bonjet Black CW / Carbon Black	(CAS-No.) 1333-86-4	5	Comb. Dust

* Les pourcentages sont indiqués en poids en poids (% poids / poids) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en volume par pourcentage

SECTION 04: PREMIERS SOINS

Description des premiers secours

Général: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation: Lorsque les symptômes apparaissent: Allez à l'air libre et aérez la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se dév

Contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rin

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets aigus et différés

Général: Provoque une grave irritation des yeux. Provoque une irritation de la peau. Sensibilisation de la peau.

Inhalation: Une exposition prolongée peut causer une irritation.

Contact avec la peau: Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, sensation de brûlure, sécheresse et dermatite. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux: Le contact provoque une grave irritation avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques: Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

SECTION 05: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Eau pulvérisée, poudre chimique sèche, mousse, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: N'est pas considéré inflammable, mais peut brûler à haute température.

Risque d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Réactivité: Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution Incendie: Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie: Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone (CO, CO₂). Fumée. Des composés phénoliques.

Autres informations: Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 06: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Éviter de respirer (vapeur, brouillard, aérosol). Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour le personnel non urgent

Équipement de protection: Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence: Évacuer le personnel inutile.

Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection: équiper les équipes de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence: à son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le p

Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement: Contenir les déversements avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage: Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient app

Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 07: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement: possibilité de réaction dangereuse: le durcissement avec des durcisseurs d'acides / bases de Lewis peut avoir lieu c

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de

Mesures d'hygiène: À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques: Se conformer à la réglementation en vigueur.

Conditions de stockage: Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'abri de la lumière dire

Matières incompatibles: amines, amides responsables du durcissement de la substance, oxydants puissants et bases ou acides minéraux forts.

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

Aucune utilisation n'est spécifiée.

SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur,

Titanium dioxide (13463-67-7)			
USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
USA ACGIH	ACGIH chemical category		Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)		15 mg/m ³ (total dust)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)		2.4 mg/m ³ (CIB 63-fine) 0.3 mg/m ³ (CIB 63-ultrafine, including engineered nanoscale)
USA IDLH	US IDLH (mg/m ³)		5000 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT: GREASE RELEASE

CODE: 7425

British Columbia	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³ (total dust) 3 mg/m ³ (respirable fraction)
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
New Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
Newfoundland & Labrador	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
Nova Scotia	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)		20 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
Northwest Territories	OEL STEL (mg/m ³)		20 mg/m ³
Northwest Territories	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
Prince Edward Island	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
Québec	VEMP (mg/m ³)		10 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-total dust)
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)		20 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)		10 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)		20 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)		30 mppcf 10 mg/m ³

Carbon black (1333-86-4)			
USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)		3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
USA ACGIH	ACGIH chemical category		Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)		3.5 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)		3.5 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ (Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons)
USA IDLH	US IDLH (mg/m ³)		1750 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)		3.5 mg/m ³
British Columbia	OEL TWA (mg/m ³)		3 mg/m ³ (inhalable)
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)		3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
New Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)		3.5 mg/m ³
Newfoundland & Labrador	OEL TWA (mg/m ³)		3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Nova Scotia	OEL TWA (mg/m ³)		3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)		7 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)		3.5 mg/m ³
Northwest Territories	OEL STEL (mg/m ³)		7 mg/m ³
Northwest Territories	OEL TWA (mg/m ³)		3.5 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)		3 mg/m ³ (inhalable)
Prince Edward Island	OEL TWA (mg/m ³)		3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Québec	VEMP (mg/m ³)		3.5 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)		7 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)		3.5 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)		7 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)		3.5 mg/m ³

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés: Des fontaines pour lavage oculaire d'urgence et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de travail.
 Equipement de protection individuelle: Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.





Matériaux pour vêtements de protection: Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains: Porter des gants de protection.

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, un appareil de protection respiratoire approuvé doit être porté. En cas de v

Autres informations: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	liquide
Apparence	Indisponible
Odeur	Indisponible
Seuil d'odeur	Indisponible
pH	Indisponible
Taux d'évaporation	Indisponible
Point de fusion	Indisponible
Point de congélation	Indisponible
Point d'ébullition	Indisponible
Point de rupture	Indisponible
La température d'auto-inflammation	Indisponible
Température de décomposition	Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Indisponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	Indisponible
La pression de vapeur	Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 ° C	Indisponible
Densité relative	Indisponible
Gravité spécifique	Indisponible
Solubilité	Indisponible
Coefficient de partage: N-Octanol / Eau	Indisponible
Viscosité	Indisponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Stabilité chimique: Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

Possibilité de réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: Ensoleillement direct, températures extrêmement hautes ou basses et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles: amines, amides responsables du durcissement de la substance, oxydants puissants et bases ou acides minéraux forts.

Produits de décomposition dangereux: Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale): Non classés

Toxicité aiguë (cutanée): Non classés

Toxicité aiguë (inhalation): Non classés

Données LD50 et LC50: Non disponible

Corrosion / irritation de la peau: Provoque une irritation de la peau.

Dommage oculaire / irritation: Provoque une grave irritation des yeux.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Mutagénicité des cellules germinales: Non classé

Cancérogénicité: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classé

PRODUIT: GREASE RELEASE

Toxicité pour la reproduction: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classé

Danger d'aspiration: Non classé

Symptômes / lésions après inhalation: Une exposition prolongée peut causer une irritation.

Symptômes / lésions après contact avec la peau: Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, sensation de brûlure, sécheresse et dermatite. Peut provoquer une réac

Symptômes / blessures après un contact avec les yeux: Le contact provoque une grave irritation avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes / lésions après ingestion: Une ingestion peut avoir des effets indésirables.

Symptômes chroniques: Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient (s)

LD50 and LC50 Data:

Bisphenol A diglycidyl ether (1675-54-3)

LD50 Oral Rat

11300 µl/kg

LD50 Dermal Rabbit

20000 mg/kg

ATE US/CA (dermal)

20,000.00 mg/kg body weight

Titanium dioxide (13463-67-7)

LD50 Oral Rat

>10000 mg/kg

Carbon black (1333-86-4)

LD50 Oral Rat

>8000 mg/kg

Bisphenol A diglycidyl ether (1675-54-3)

IARC Group

3

Titanium dioxide (13463-67-7)

IARC Group

2B

OSHA Hazard Communication Carcinogen List

In OSHA Hazard Communication Carcinogen list.

Carbon black (1333-86-4)

IARC Group

2B

OSHA Hazard Communication Carcinogen List

In OSHA Hazard Communication Carcinogen list.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Ecologie - Général: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Toxique pour la vie aquatique.

Bisphenol A diglycidyl ether (1675-54-3)

EC50 Daphnia 1

1.7 mg/l

Carbon black (1333-86-4)

EC50 Daphnia 1

5600 mg/l (Exposure time: 24 h - Species: Daphnia magna)

Persistence et dégradabilité

EP100 - Part A

Persistence et dégradabilité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Potentiel bioaccumulatif

EP100 - Part A

Potentiel bioaccumulatif

Non-établi.

Mobilité dans le sol

Indisponible

Autres effets indésirables

Autres informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets: Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, provinciale, te

Informations complémentaires: Le conteneur peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Ecologie - Déchets: Éviter le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des voies navigables.

SECTION 14: INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la SDS. Elles peuvent varier

En accord avec DOT

Désignation exacte d'expédition:

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NO., (RÉSINE ÉPOXYDE)

Classe de danger: 9
 Numéro d'identification: UN3082
 Codes d'étiquette: 9
 Groupe d'emballage: III
 Polluant marin: Polluant marin
 Numéro ERG: 171

En accord avec IMDG

Désignation exacte d'expédition: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NO., (RÉSINE ÉPOXYDE)
 Classe de danger: 9
 Numéro d'identification: UN3082
 Codes d'étiquette: 9
 Groupe d'emballage: III
 EmS-No. (Feu): F-A
 EmS-No. (Déversement): S-F
 Polluant marin: Polluant marin

En accord avec IATA

Désignation exacte d'expédition: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NO., (RÉSINE ÉPOXYDE)
 Classe de danger: 9
 Numéro d'identification: UN3082
 Codes d'étiquette: 9
 Groupe d'emballage: III
 Code ERG (IATA): 9L

Conformément au TDG

Désignation exacte d'expédition: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NO., (RÉSINE ÉPOXYDE)
 Classe de danger: 9
 Numéro d'identification: UN3082
 Codes d'étiquette: 9
 Groupe d'emballage: III
 Polluant marin (TMD): Polluant marin

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale américaine

EP100 - Part A

SARA Section 311/312 Hazard Classes**Bisphenol A diglycidyl ether (1675-54-3)**

Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation des yeux Danger pour la santé - Corrosion cutanée

Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Titanium dioxide (13463-67-7)

Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Réglementation des États-Unis

Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: ce produit peut vous exposer au dioxyde de titane, reconnu par l'État de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, visitez

Chemical Name (CAS No.)**Cancérogénicité****Toxicité pour le développement**

Titanium dioxide (13463-67-7)

X

Carbon black (1333-86-4)

X

Titanium dioxide (13463-67-7)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Carbon black (1333-86-4)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Réglementation Canadienne

Bisphenol A diglycidyl ether (1675-54-3)

Inscrit sur la DSL canadienne (Domestic Substances List)

Titanium dioxide (13463-67-7)

Inscrit sur la DSL canadienne (Domestic Substances List)

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur la DSL canadienne (Domestic Substances List)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation ou dernière

11/14/2018

Révision

les autres informations

Ce document a été préparé conformément aux exigences de la SDS en matière de communication

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT: GREASE RELEASE

CODE: 7425

Ce document a été préparé conformément aux exigences de la GDS en matière de communication Norme OSHA 29 CFR 1910.1200 et le Règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR), 2015-17.

Phrases texte intégral GHS

Aquatic Acute 2

Aquatic Chronic 2

Comb. Dust

Eye Irrit. 2A

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

H315

H317

H319

H401

H411

Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2

Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2

Poussières combustibles

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A

Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 2

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Provoque une irritation de la peau

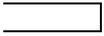
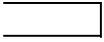
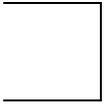
Peut causer une réaction allergique cutanée

Provoque une grave irritation des yeux

Toxique pour la vie aquatique

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme

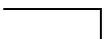
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.



ieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.

nciale, territoriale et internationale.

ires.



ction respiratoire.

ublic, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

roprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

de manière très violente. Conditions à éviter: éviter l'exposition directe au soleil et à l'humidité.

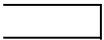
boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

cté du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles.

l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment: ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou des gouvernements provinciaux

entilation insuffisante, d'atmosphère insuffisante en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

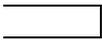
tion allergique cutanée.



territoriale et internationale



en fonction d'un certain nombre de variables connues ou non au moment de la publication de la SDS.



é ou irritation de la peau Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: www.P65Warnings.ca.gov.



ion selon la

PRODUIT: GREASE RELEASE

CODE: 7425

MSDS 101
, SOR /

PRODUIT: GREASE RELEASE

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CODE: 7425

PRODUIT: GREASE RELEASE

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CODE: 7425

respectées.